

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
« TUNIS-RE » S.A  
EXERCICE 2013**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE DINARS  
SIEGE SOCIAL : 12 RUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS  
RC : B 1115971996**

--/--

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à .10H00 le Mardi 10 Juin 2014, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 4- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013.
- 7- Nomination du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2014, 2015 et 2016

**NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.**

**Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.**

**Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société**

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

**Lamia BEN MAHMOUD**

**Projet de RESOLUTIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EXERCICE 2013**  
\* \* \* \* \*

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2013.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2013, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et confirme les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à.....

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est approuvée à.....

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2013 est bénéficiaire de 7 673 726,449 dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2012, soit 4 185 818,108 dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de 11 859 544,557 dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	7 673 726,449
▪ Résultats Reportés 2012	4 185 818,108
▪ <b>Total (1)</b>	<b>11 859 544,557</b>
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	592 977,228
▪ <b>Total (2)</b>	<b>11 266 567,329</b>
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	500 000,000
▪ <b>Bénéfice</b>	<b>9 766 567,329</b>
▪ Fonds Social	300 000,000
▪ Bénéfice à distribuer (0,350 dinars par action)	5 250 000,000
▪ Résultat reporté 2013	4 216 567,329
<b>TOTAL</b>	<b>Dinars</b>

Cette résolution est approuvée à.....

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,350 dinars par titre à partir du .. Juin 2014 auprès des intermédiaires en bourse à travers la STICODIVAM.

Cette résolution est approuvée à.....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars brut le montant des jetons de présence de l'exercice 2013 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à.....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

Sous proposition du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la General D'audit représentée par Mr Chiheb GHANMI de « Tunis Re » pour les années 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution est approuvée à.....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....